

Commune de 4460



AVIS : COMMISSION AGRICOLE

Nous vous informons que la commission communale de constat des dégâts aux cultures se réunira pour son deuxième constat le 17 novembre 2026 à 9h00.

Nous invitons les personnes impactées à retourner le procès-verbal de constat de dégâts aux cultures complété pour le **16 novembre 2026 au plus tard** à M. BEULERS :

- Par courrier à l'adresse rue de l'Hôtel communal, 2, 4460 Grâce-Hollogne ;
- Par e-mail à damien.beulers@grace-hollogne.be

Ce document est disponible sur le site du SPW à l'adresse suivante :
<https://agriculture.wallonie.be/home/aides/crises-et-calamites/calamites-agricoles1/documents-et-formulaires-obligatoires.html>

ou sur simple demande auprès de M. BEULERS (04 / 224 53 81)

Le Directeur général,
S. NAPORA

Par le Collège



Le Bourgmestre,
M. MOTTARD